

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DAC 783** Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris Bibliothèques (3e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention d'objectifs, en date du 2 janvier 2017, relative à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros au titre de 2017 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Paris Bibliothèques un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap est attribuée à l'association Paris Bibliothèques 3, impasse de la Planchette 75003 Paris. 2017-03671 ; 20433.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention adoptée les 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante soit 5.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris, rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

**Anne HIDALGO**